

Sixième entretien sur la Famille.

DEVOIRS DES ENFANTS A L'EGARD DE LEURS

PARENTS. — (suite)

Les enfants pèchent contre l'amour qu'ils doivent à leurs parents, quand ils leur souhaitent du mal ou qu'ils leur en font ; quand, par leur mauvaise conduite, ils leur causent de la peine et du chagrin ou qu'ils les affligent et les portent à la colère de toute autre manière ; quand ils ne les assistent pas dans leurs besoins ou dans leur vieillesse ; quand ils ne supportent pas avec patience leurs défauts, et enfin quand ils négligent de prier pour leurs parents, soit vivants soit morts.

Souhaiter du mal à ses parents, les maudire, les frapper, sont des crimes si révoltants, si abominables que Dieu même n'hésita pas à les punir par la mort. "Celui qui frappe son père ou sa mère, doit mourir." "Celui qui maudit son père ou sa mère, doit mourir."

2 Moïse, 21, 15, 17. et au 3me livre de Moïse, on lit ces paroles effrayantes : "Il a maudit son père ou sa mère, que son sang soit sur lui."

Lever la main sur ses parents avec l'intention de les frapper est un crime énorme.

Les enfants auront un compte bien sévère à rendre au Juge Suprême, quand, par leurs déréglés, leur paresse, leur fréquentation de mauvais compagnons, leur luxe et leur débauche, ils affligent et attristent leurs parents, empoisonnent et abrègent même leur existence. Combien de pères et combien de mères meurent